

ACTIF		Exercice N			Exercice N-1
		Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
Actif Immobilisé	Immobilisations incorporelles :				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	216 858	216 858	0	0
	Fonds commercial (1)				
	Autres	39 677	37 676	2 002	8 166
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles :				
	Terrains	1 201 704		1 201 704	1 201 704
	Constructions	22 009 308	17 728 397	4 280 911	4 856 501
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 927 200	3 841 759	85 441	58 497
	Autres	1 500 725	1 289 341	211 384	252 388
	Immobilisations corporelles en cours	3 435		3 435	
	Avances et acomptes				
	Immobilisations mises en concession				
Immobilisations financières (2) :					
Participations	122 162	53 661	68 502	70 152	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	15		15	15	
Prêts					
Prêts et avances inter-services accordés					
Autres	47 706		47 706	47 744	
	Total I	29 068 791	23 167 692	5 901 099	6 495 167
Actif Circulant	Stocks et en-cours :				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En cours de production (biens et services) (a)				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	0		0	71 109
	Créances (3) :				
Créances clients et comptes rattachés (b)	2 187 096	14 518	2 172 578	2 518 486	
Autres	534 420		534 420	262 834	
Opérations de trésorerie interservices et comptes de liaison					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	1 466 280		1 466 280	2 028 786	
Charges constatées d'avance (3)	66 250		66 250	86 114	
Comptes de Régularisation	Total II	4 254 045	14 518	4 239 527	4 967 329
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion Actif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	33 322 836	23 182 210	10 140 626	11 462 496
	(1) Dont droit au bail				
	(2) Dont à moins d'un an			15 776	83 740
	(3) Dont à plus d'un an				

(a) A ventiler, le cas échéant, entre biens d'une part et services d'autre part
(b) Créances résultant de ventes ou de prestations de services

Périmètre
REGION
En euros
DATE

38N CCI NI TOTAL
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
2021

BILAN

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capitaux Propres	Apports	823 935	823 935
	Ecarts de réévaluation (a)		
	Réserves:		
	Réserves réglementées		
	Autres		
Propres	Report à nouveau (b)	4 208 711	3 675 276
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) (c)	-340 268	533 435
	Subventions d'investissement	45 087	128 614
	Provisions réglementées		
	Total I	4 737 465	5 161 260
Autres fonds Propres	Droits du concédant		
	Total I bis		
Fonds effort de construction	Fonds issus du versement des employeurs à l'effort de construction		
	Fonds sous forme de subventions		
	Fonds sous forme de prêts		
	Fonds en vue de souscriptions de titres		
	Total I ter		
Provisions pour Risques et Charges	Provisions pour risques	260 365	227 743
	Provisions pour charges	768 313	802 363
	Total II	1 028 678	1 030 106
Dettes (1) (e)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 183 803	3 566 886
	Emprunts et dettes financières divers		
	Prêts et avances inter-services reçus		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		120
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés (d)	564 075	606 406
	Dettes fiscales et sociales	176 642	192 518
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 131	38 184
	Autres dettes	304 521	442 847
	Opérations de trésorerie interservices et comptes de liaison	0	
Comptes de régularisation (1)	Produits constatés d'avance	138 310	424 170
	Total III	4 374 483	5 271 130
	Ecarts de conversion passif (IV)		
	TOTAL GENERAL (I + I bis + I ter + II + III + IV)	10 140 626	11 462 496
	(1) Dont à plus d'un an	2 783 477	3 183 637
	Dont à moins d'un an	1 591 011	2 087 493
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		

(a) A détailler conformément à la législation en vigueur.

(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit de pertes reportées.

(c) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit d'une perte.

(d) Dettes sur achats ou prestations de services.

(e) A l'exception, pour l'application du (1), des avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

(f) Autres que 16883, 16884

NB : Les comptes 426, 443C, 451C, 458C peuvent aussi être rattachés au poste "Autres dettes" si leur nature véritable le justi

Périmètre 38N CCI NI TOTAL
 REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
 En euros
 DATE 2021

COMPTE DE RESULTAT

Charges	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation (1) :		
<i>Parts contributives (A)</i>		
Achats de marchandises (a) Variation de stock (b)	21 157	20 454
Achats de matières premières et autres approvisionnements (a) Variation de stock (b)		
Autres achats et charges externes (*)	6 930 631	6 509 757
Impôts, taxes et versements assimilés	105 317	109 804
Salaires et traitements	408 626	458 819
Charges sociales	245 958	246 643
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (c)	709 219	772 277
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions	1 946	4 956
Pour risques et charges : dotations aux provisions	67 694	136 598
Autres charges	217 087	99 744
Contributions versées aux services		
<i>Sous-total (B)</i>	8 707 634	8 359 053
TOTAL (A+B) = I	8 707 634	8 359 053
Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun (II)		
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (2)	154 964	171 720
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL III	154 964	171 720
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	4 354	1 563
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL IV	4 354	1 563
Impôts sur les bénéfices (V)	8 100	6 426
Total des charges (I + II + III + IV + V)	8 875 051	8 538 763
Solde créditeur = bénéfice (3)		533 435
TOTAL GENERAL	8 875 051	9 072 197

Y compris :

redevance de crédit-bail mobilier 6122

redevance de crédit-bail immobilier 6125

1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

2) Dont intérêts concernant les entreprises liées

3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de

a) Y compris droits de douane

b) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-)

c) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir

Périmètre 38N CCI NI TOTAL
 REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
 En euros
 DATE 2021

COMPTE DE RESULTAT

Produits	Exercice N	Exercice N-1
Produits d'exploitation :		
Ressources fiscales (A)	2 793 898	3 052 117
Ventes de marchandises	14 116	9 224
Production vendue (biens et services) (a)	3 585 216	3 968 313
Sous-total (B) - Montant net du chiffre d'affaires (b)	3 599 332	3 977 537
Production stockée (c)		
Production immobilisée		
Ressources d'origine publique et subventions d'exploitation	1 828 733	1 027 667
Reprises sur provisions (et amort), transferts de charges	138 533	60 019
Autres produits	245	5 334
Contributions reçues des services		
Sous-total (C)	1 967 510	1 093 020
TOTAL (A+B+C) = I	8 360 740	8 122 674
Quotes-parts de résultats sur opérations en commun (II)		
Produits financiers :		
De participation (2)	54 003	42 843
D'autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)	1 724	1 993
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de VMP		
TOTAL III	55 726	44 836
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	15 115	21 987
Sur opérations en capital	103 202	106 074
Reprises sur provisions et transferts de charges		776 627
TOTAL IV	118 317	904 688
Total des produits (I + II + III + IV)	8 534 783	9 072 197
Solde débiteur = perte (3)	340 268	0
TOTAL GENERAL	8 875 051	9 072 197

- 1) Dont produits afférents des exercices antérieurs 13826
 2) Dont produits concernant les entreprises liées
 3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de

a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes (des éléments de 708 peuvent être affectés aux ventes de marchandises)
 b) Activité professionnelle normale et courante
 c) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-)

BUDGET EXECUTE 2021

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, dont le total est de 10 140 626 €, et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat déficitaire de 340 268 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier de notre Chambre Consulaire.

Contexte de l'année 2021

La crise sanitaire liée au Covid-19 commencée en 2020 s'est poursuivie sur 2021 mais avec un allègement des mesures, car plus de confinement, mais du télétravail dans la mesure du possible. Les échanges internationaux ont encore été impactés ainsi que l'activité économique.

Parallèlement, le Gouvernement français et les institutions bancaires ont poursuivi les mesures de soutien à l'économie et aux entreprises.

Pour faire face aux circonstances exceptionnelles engendrées par cette crise sanitaire, la CCI NORD ISERE a adapté son organisation suivant les mesures gouvernementales en poursuivant les actions mises en place sur 2020 à savoir :

- Renforcement des actions de prévention des risques par la communication des procédures, l'animation des équipes, la fourniture des équipements de protection individuelle
- Maintien d'une cellule de crise pour renseigner, orienter aider les entreprises dans leurs démarches pour obtenir des aides
- Mobilisation des équipes auprès des ressortissants de notre territoire pour la mise en place des actions dans le cadre de France relance
- Suivi régulier par la réalisation de forecast du niveau d'activité du Port qui a souffert d'une réduction des volumes sur son activité Charbon
- Continuité de la communication via des newsletters, de campagnes phoning, communication sur notre site internet afin d'être force de proposition pour relancer la formation continue.
- Mise en place des cours en visio pour les étudiants, et de formation dès que cela était possible

Evènement postérieur à la clôture de l'exercice :

L'émergence d'un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine début 2022 (action militaire en Ukraine du 24 février 2022) a affecté les actions économiques et commerciales au plan mondial.

Cependant cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité lors de cet exercice.

En 2022 une vigilance sera apportée aux coûts liés à la hausse énergétique.

BUDGET EXECUTE 2021

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Exercice clos le 31 Décembre 2021

Les comptes de la période ont été élaborés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des CCI, et en particulier de la circulaire n° 1111 du 30 mars 1992, dans le respect des principes suivants :

. Continuité de l'exploitation

La continuité de l'exploitation est assurée

. Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

. Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

BUDGET EXECUTE 2021

1 – FAITS MARQUANTS

1.1 - Risque lié au système d'assurance chômage spécifique consulaire (CMAC) :

Jusqu'au 31/12/2018, les CCIR cotisaient au régime d'assurance chômage (CMAC) pour les collaborateurs qu'elles employaient (collaborateurs titulaires, CDD, vacataires). La mutualisation du risque entre les adhérents à laquelle procédait la CMAC a été jugée non conforme au régime de l'auto-assurance dont relèvent les établissements publics (Art. L5424-2 du Code du Travail). Aussi la CMAC a dû se mettre en conformité en procédant à l'arrêt de ce dispositif, en attendant de liquider ledit régime.

Depuis le 1er janvier 2019, les CCIR ne cotisent plus à la CMAC. Elles sont devenues leur propre assureur en remboursant directement à Pôle Emploi qui se substitue à la CMAC dans le cadre d'une convention tripartite, les allocations versées aux bénéficiaires. A compter de la promulgation de la loi PACTE en mai 2019, les CCIR qui le souhaitaient avaient la possibilité d'adhérer au système d'assurance chômage de droit commun (Assedic) pour la population fermée des collaborateurs relevant du régime consulaire. La CCIR Auvergne Rhône Alpes a donc décidé d'adhérer au régime général d'assurance chômage à effet du 1er avril 2020. La CCIR continue tout de même d'être auto assureur jusqu'au passage au système d'assurance chômage de droit commun. La CCIR continuant à être son propre assureur pour les départs ayant eu lieu avant le 1 avril 2020.

Comme les années précédentes, une provision pour charge a été estimée au 31 décembre 2021 par CCI France au travers d'une prestation d'actuariat. A noter que les conditions d'indemnisation des demandeurs d'emploi ont été modifiées à partir du 1er novembre 2019 mais certaines mesures devant prendre effet en 2020 ont été décalées sur 2021 du fait de la crise sanitaire.

Au 31 décembre 2021 l'engagement dans les comptes de la Chambre s'élève à 117 814 € et a donné lieu à une reprise de provision de 63 259 €

Sur 2021 suivant des nouvelles préconisations du réseau national, les flux liés à cette provision ont été comptabilisés en résultat d'exploitation.

1.2 - La convention d'amodiation qui lie le Port de Vienne Sud Salaise service géré par la CCI Nord-Isère et la CNR prévoit un engagement de restitution du Port au terme de la concession fixée au 31/12/2023. Les modalités de sortie et les conséquences financières pouvant être supportées par la Chambre du Commerce ne sont pas encore connues à ce jour.

1.3 - Pour rappel, suite à la réforme de la formation, nous avons créé le 19 juin 2020 un CFA (Centre de Formation Apprentis).

La loi nous obligeant un suivi stricte de cette structure, nous avons créé un service dédié. Nos classes étant composées d'apprenants avec des statuts différents (contrat de professionnalisation, apprenti, ou initiale), les charges et produits ont été comptabilisés sur le service formation en globalité. A la clôture, afin de ventiler les charges et produits de la période entre le service formation et le CFA nouvellement créé nous avons utilisé une clé de répartition basée sur le nombre d'heures de formation théorique des apprentis au 31/12/2021.

1.4 - Dans le cadre du suivi de nos anciens contrats d'apprentissage signés avant la rentrée scolaire 2020 et gérés via notre partenaire l'IFA des Alpes, et se terminant sur 2021 une provision pour risque a été constituée étant donné la difficulté de communication avec l'organisme sur l'encours de notre créance. A fin 2021 la provision se monte à 105 365 €

1.5 - Un contrôle URSSAF a eut lieu début 2021 sur le Port de VSS qui n'a donné lieu à aucun redressement. Nous avons constaté 2 démissions d'agents portuaires à fin décembre. De plus une provision de 12 000 € pour une rupture conventionnelle du responsable du Port effective au 31/01/2022;

2 - METHODES D'EVALUATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions à usage bureau (gros œuvre, structure)	40 ans
- Constructions à usage industriel (gros œuvre, structure)	15 à 20 ans
- Agencements et aménagements des constructions	10 à 25 ans
- Installations générales	10 à 15 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	10 ans

2.2 - Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.3 - Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires éventuels.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

2.4 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.5 - Provisions réglementées

Elles sont constituées par : Néant

2.6 - Provisions pour indemnités de fin de carrières et allocations d'ancienneté

Les engagements sont calculés sur la base d'une évolution actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés, selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS19 et à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité du 01 avril 2003. Chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.

La CCI affecte ces droits à prestations en fonction des périodes de service en suivant la formule des prestations du régime.

Toutes hypothèses retenues dans ce calcul sont fixées par la CCIR Auvergne Rhône-Alpes et sont communes à l'ensemble des CCIT de la Région Auvergne Rhône-Alpes (taux de charges sociales, de turnover, de revalorisation).

Le choix du taux d'actualisation est révisé à chaque clôture et porte sur le dernier TMO connu (taux moyen des emprunts obligataires). Les hypothèses sont les suivantes au 31/12/2021 :

- Taux d'actualisation : 0,90 % ;
- Age de départ à la retraite : 65 ans pour les cadres et 62 ans pour les autres ;
- Taux de charges sociales : données individuelles ;
- Table de mortalité : INSEE F 2008-2010 ;
- Méthode de calcul retenue : Norme IAS19 en unités de crédits projetés service prorata.

2.7 - Provisions CMAC

Les engagements concernant la CMAC ont été évalués par un actuaire retenu au plan national, dont les règles d'évaluation sont précisées ci-après :

METHODE D'EVALUATION RETENUE PROVISION CMAC

Population évaluée

La population des bénéficiaires de l'assurance chômage a été communiquée par Pôle emploi à la CMAC. Cette extraction nécessitant un délai de 15 jours et les délais de clôture des différentes CCI ne pouvant être décalés, il a été décidé de réaliser le calcul de la provision sur la base d'une extraction des indemnisations sur la période du 01/02/2019 au 30/11/2021. Le transfert de la gestion de la CMAC à Pôle Emploi a permis de contrôler beaucoup plus efficacement les dossiers du fait d'un accès à des informations non accessibles par la CMAC,

La population évaluée a été segmentée de la façon suivante :

- Les personnes inscrites et indemnisées à la date de calcul :
- Les personnes ayant des droits non déchus
- Par prudence nous provisionnons les personnes ayant été indemnisées et ayant épuisé leurs droits après l'âge de soudure (elles ont potentiellement le droit à un maintien jusqu'à la retraite à taux plein mais n'ont pas encore fait la demande). Sont en revanche exclus de cette population les allocataires identifiés par la CMAC, en lien avec ses adhérents, comme ayant bénéficié d'une CCART spécifique.
- Les personnes inscrites et n'étant pas ou plus indemnisées, mais pouvant l'être, car elles disposent toujours de droits. Les critères retenus, conformément à la réglementation, sont les suivants :
 - Les personnes n'étant plus indemnisées pour une cause différente du décès, jusqu'à épuisement du droit ou du départ à la retraite (à l'exception des personnes âgées de plus de 62 ans dont la dernière indemnisation remonte à plus de 6 mois de la date de calcul).
 - Comme dans la partie précédente, ont été provisionnées les personnes ayant des droits non déchus.
- Les personnes dont le dossier est en cours d'instruction au 30/11/2021 mais non mis en paiement,
- Les fins de CDD et les ruptures de contrat à durée indéterminée dont l'échéance est connue à fin 2021 et dont la durée totale des contrats respecte la durée minimale d'affiliation requise.

Méthode d'évaluation

L'engagement relatif à l'auto-assurance en matière de chômage consiste en la projection des prestations probables d'indemnité chômage et des cotisations de retraite relatives à cette indemnisation.

Pour chaque participant, la prestation susceptible de lui être versée d'après les règles de la convention, à partir de ses données personnelles projetées jusqu'à l'âge normal de fin versement de la prestation. Les engagements totaux envers ce participant (Valeur Actuarielle Totale des Prestations Futures) sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte :

- De la probabilité de maintien au chômage jusqu'à la fin de versement de la prestation (fin de droit ou décès ou retraite si l'âge de soudure est atteint),
- De l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

La somme actualisée des flux probables de prestations versées à des bénéficiaires d'une allocation chômage à la date de l'évaluation, correspond à l'engagement devant être couvert par l'ensemble des CCI. Les agents permanents à la date de calcul, pour lesquels des droits potentiels pourraient être générés du fait de leur période d'activité au sein des Chambres ont été exclus de l'évaluation.

La part des engagements affectée à l'exercice qui suit la date de l'évaluation (Coût des Services) correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'entrée en indemnisation des CDD terminant leur contrat sur l'exercice suivant ou des permanents en cours de rupture de contrat connue à la date de calcul.

Cette dernière est la résultante d'une provision de maintien au chômage calculée sur la base des droits acquis à la date de calcul (fonction du salaire des douze derniers mois et de la durée d'affiliation) et d'une probabilité d'être bénéficiaire d'une prestation l'exercice suivant la date d'évaluation.

Les résultats individuels de l'évaluation sont ensuite cumulés pour obtenir les résultats globaux au niveau de l'entité.

Pour le calcul de cet engagement, il a été utilisé une loi de maintien au chômage par tranche d'âge. Cette loi est extraite d'une étude UNEDIC de 2012 sur le taux de persistance au chômage. Une cohérence globale de cette loi a été réalisée avec les observations des bénéficiaires du régime d'assurance chômage gérés par la CMAC jusqu'en 2018. Cette loi nous permet de calculer, dans la limite de la durée d'indemnisation prévue par la réglementation UNEDIC, un flux probable de prestations jusqu'au terme (indemnisation et cotisations de retraite). Celle-ci est couplée à une table de mortalité pour simuler les fins d'indemnisation liées au décès (La table INSEE 2015-2017).

Il a été cependant fait l'hypothèse que les bénéficiaires d'une allocation chômage âgés de 59 ans et plus seraient maintenus au chômage, jusqu'à la liquidation de leur retraite.

Enfin, étant donné que l'historique de la carrière n'est connu qu'au moment de la demande d'indemnisation, l'engagement pour les futures ruptures de contrats de travail (Fin de contrat et CDD) a été déterminé comme le produit de l'ARE de l'individu par une durée moyenne, sauf dans le cas où l'historique dans les CCI donnaient des droits supérieurs.

Les durées moyennes utilisées pour le calcul des provisions ont été établies sur les observations au sein de la CMAC faites en 2019 et sont résumées dans le tableau suivant :

Tranche d'Age	Durée Moyenne pour CDD	Durée Moyenne pour CDI
0-24 ans	13 mois	23 mois
25-29 ans	16 mois	23 mois
30-34 ans	16 mois	23 mois
35-39 ans	16 mois	23 mois
40-44 ans	16 mois	23 mois
45-49 ans	16 mois	23 mois
50-52 ans	19 mois	23 mois
53-54 ans	20 mois	30 mois
55-58 ans	21 mois	34 mois
>= 59ans	22 mois	34 mois

PRISE EN COMPTE DE LA REFORME AU 1ER NOVEMBRE 2019

La réforme du régime de l'UNEDIC devait être applicable qu'aux allocataires effectuant une demande de droits à compter du 1er novembre 2019 et dont la fin de contrat est postérieure au 31/10/2019. Cependant, la crise sanitaire a décalé la mise en œuvre de cette réforme, au second semestre 2021.

La pleine mesure de cette réforme ne se fera que progressivement au fil des demandes d'allocation et devrait avoir les impacts suivants :

- Diminution du nombre de demandeurs d'allocation du fait de l'augmentation de la durée minimum d'affiliation de 4 à 6 mois et du rechargement des droits (disposition prise en compte pour les ruptures postérieures au 30 novembre 2021) ;
- . Baisse du salaire journalier de référence (à compter du 1er octobre 2021) et augmentation potentielle de la durée d'indemnisation du fait de l'augmentation de la période de référence de 12 à 24 mois (36 mois pour les allocataires de plus de 53 ans),

- Au bout de 8 mois, baisse des droits de 30% pour les Salaires de Référence supérieurs à 4 500 € (disposition prise en compte pour les ruptures postérieures au 30 octobre 2019, 6 mois pour les ruptures postérieures au 30 novembre 2021).

Du fait du contexte sanitaire et de la crise économique, la mesure de dégressivité a été suspendue entre le 1er mars 2020 et le 30 juin 2021. Les compteurs de dégressivité ayant commencé à courir entre novembre 2019 et mars 2020 ont été remis à zéro et recommencent à compter au 1er juillet 2021.

Ces nouvelles dispositions seront donc prises en compte pour les ruptures concernées en fonction de la date de fin de contrat.

- En ce qui concerne les démissionnaires à la suite d'un CDI d'au moins 5 ans, le droit aux indemnités de chômage des salariés démissionnaires est limité aux seuls salariés de droit privé ayant travaillé au cours des 2 dernières années (3 dernières s'ils ont au moins 53 ans) intégralement ou majoritairement pour une CCI ayant adhéré à titre irrévocable au régime général au moment de la démission (les agents publics sont exclus du dispositif).

Par ailleurs, le bénéficiaire de la mesure doit avoir présenté et validé un projet professionnel devant une commission paritaire régionale.

Il est donc très probable que cette disposition soit très peu appliquée au sein de populations concernées par l'étude :

- Pour les salariés des CCIR ayant adhéré à titre irrévocable au régime général, elle ne pourrait s'appliquer qu'aux ruptures postérieures à la date de leur adhésion et au seul bénéfice des personnels de droit privé ayant au minimum 2 ans d'ancienneté. Or l'embauche de salariés de droit privé par les CCIR n'est obligatoire que depuis la publication de la loi PACTE (à compter de juin 2019).

- Pour les salariés de droit privé des CCIT au titre de leurs SIC, non identifiés comme bénéficiaires dans les fichiers fournis par Pôle Emploi, il conviendrait que les CCI employeurs aient connaissance de la validation effective du projet professionnel des intéressés pour fournir les éléments de calcul afin que les cas concernés soient pris en compte dans l'évaluation. Hors ce cas précis, les effets de changement de comportement, tant des salariés que des employeurs, liés à ces nouvelles mesures étant difficilement estimables et étalés sur plusieurs années, il a été conservé les lois de maintien au chômage actuelles.

Hypothèses économiques

Date d'évaluation	31/12/2020	31/12/2021
Taux d'actualisation	0,00%	0,00%
Taux d'évolution de l'inflation	1,70%	1,70%
Taux de progression des ARE	1,70%	1,70%
Partie fixe de l'ARE	12,05 €	12,12 €
Allocation minimum de l'ARE	29,38 €	29,56 €
Plafond de la Sécurité Sociale	41 136 €	41 136 €
Taux de prorogation des CDD	0,00%	0,00%
Délai de carence suite à une rupture de contrat de travail	157 jours	157 jours

Hypothèses démographiques

Date d'évaluation	31/12/2020	31/12/2021
Age de début de carrière :		
Cadres	22 ans	22 ans
Non Cadres	22 ans	22 ans
Table de mortalité :	INSEE TD/TV 14-16	INSEE TD/TV 15-17

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début 2021	Augmentations	
		Réévaluations courant 2021	Acquisitions courant 2021
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	256 536		
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	256 536		
Immobilisations corporelles			
Terrains	1 201 704		
Constructions :			
- Constructions sur sol propre	11 912 177		
- Constructions sur sol d'autrui	6 219 045		
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	3 897 279		5 217
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 919 858		62 000
Autres immobilisations corporelles :			
- Installations générales, agencements, aménagements divers	420 112		
- Matériel de transport	6 258		
- Matériel de bureau et mobilier informatique	1 031 736		46 188
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			3 435
Avances et acomptes			
<i>Total immobilisations corporelles</i>	28 608 171		116 840
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	123 812		
Autres titres immobilisés	15		
Prêts et autres immobilisations financières	47 744		
<i>Total immobilisations financières</i>	171 571		
TOTAL GENERAL	29 036 278		116 837

	Diminutions		Valeur brute fin 2021	Valeur d'origine
	Virements courant 2021	Cessions courant 2021		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			256 536	
<i>Total immobilisations incorporelles</i>			256 536	
Immobilisations corporelles				
Terrains			1 201 704	
Constructions :				
- Sur sol propre			11 912 177	
- Sur sol d'autrui			6 219 045	
- Installations générales, agencements et amgt des constructions		24 410	3 878 085	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		36 713	3 945 145	
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements et amgt divers			420 112	
- Matériel de transport		6 258		
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		15 256	1 062 668	
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			3 435	
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>		82 638	28 642 372	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		1 650	122 162	
Autres titres immobilisés			15	
Prêts et autres immobilisations financières		38	47 706	
		1 688	169 883	
		84 326	29 068 791	

AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant début 2 021	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2 021
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dev.				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	248 370	6 164		254 534
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	248 370	6 164		254 534
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre	7 922 520	351 809		8 274 329
- Constructions sur sol d'autrui	6 097 958	93 501		6 191 459
- Inst générales, agcemnts et améngmt des const.	3 151 522	135 497	24 410	3 262 610
Installations techniques, matériel et outillage indust.	3 855 929	40 488	36 713	3 859 704
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers	294 170	33 620		327 790
- Matériel de transport	6 258		6 258	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	910 722	48 140	15 256	943 606
- Emballages récupérables et divers				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	22 239 080	703 055	82 638	22 859 497
TOTAL GENERAL	22 487 450	709 219	82 638	23 114 031

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortissements à la fin de l'exercice
	amortissement Linéaire	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissements							
Autres immobilisations incorporelles	6164						
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	6164						
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions :							
- Constructions sur sol propre	351809						
- Constructions sur sol d'autrui	93501						
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.	135497						
Inst techniques, matériels et outillages	40488						
Autres immobilisations corporelles							
- Inst gén., agcemnt et améngmt divers	33620						
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique mobilier	48140						
- Emballages récupérables et divers							
<i>Total immobilisations corporelles</i>	703055						
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL	709219						
TOTAL GENERAL non ventilé							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début 2 021	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2 021
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début 2 021	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :	Montant à la fin 2 021
			Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	5 000			5 000
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
<i>Sous total provisions pour risques</i>	<i>5 000</i>			<i>5 000</i>
Provisions pour pensions et obligations similaires	93 728	3 218		96 946
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer				
<i>Sous total provisions pour charges</i>	<i>93 728</i>	<i>3 218</i>		<i>96 946</i>
Autres provisions pour risques et charges	931 378	64 476	69 122	926 732
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 030 106	67 694	69 122	1 028 678
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur immobilisations de titres mis en équivalence				
Sur immobilisations de titres de participation	53 661			53 661
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	29 995	1 946	17 423	14 518
Autres provisions dépréciations				
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	83 656	1 946	17 423	68 178
TOTAL GENERAL	1 113 762	69 640	86 545	1 096 857
		69 640	86 545	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice				

DETAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature de la provision	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<u>Provision sur litige bâtiment formation puit canadien</u>	5 000			5 000
<u>Modalités de constitution de la provision</u>				
Par dotation provision litige et imputation sur le résultat	5 000			5 000
<u>Provision Litige sur licenciement risque sur AT au port</u>	150 000		0	150 000
<u>Modalités de constitution de la provision</u>				
Par dotation pr risque et charge et imputation sur le résultat	150 000	0	0	150 000
<u>Autres provisions pour risques IFC et AA</u>	621 290	23 072	5 863	638 499
<u>Provision risque IFA des Alpes</u>	72 743	32 622		105 365
<u>provision charges rupture conventionnelle</u>	0	12 000	0	12 000
<u>provision CMAC</u>	181 073	0	63 259	117 814
<u>Modalités de constitution de la provision</u>				
Par dotation et imputation sur le résultat	875 106	67 694	69 122	873 678
TOTAL AU BILAN	1 030 106	67 694	69 122	1 028 678

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	47 706		47 706
<i>Total actif immobilisé</i>	<i>47 706</i>		<i>47 706</i>
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	15 776		15 776
Autres créances clients	2 171 320	2 171 320	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	119	119	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 310	3 310	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	15 731	15 731	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	515 260	515 260	
<i>Total actif circulant</i>	<i>2 721 516</i>	<i>2 705 740</i>	<i>15 776</i>
Charges constatées d'avance	66 251	66 251	
TOTAL DES CREANCES	2 835 472	2 771 990	63 482
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit				
- à un an maximum	3 183 803	400 326	1 711 959	1 071 518
- à + de un an				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	564 075	564 075		
Personnel et comptes rattachés	71 841	71 841		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	86 490	86 490		
Impôts sur les bénéfices	8 100	8 100		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 848	7 848		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 363	2 363		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 131	7 131		
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	304 521	304 521		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	138 310	138 310		
TOTAL DES DETTES	4 374 483	1 591 006	1 711 959	1 071 518
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		383 082		
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés				

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Nature des charges	2 021
Charges d'exploitation :	66 250
<i>Total charges d'exploitation</i>	66 250
Charges financières :	
<i>Total charges financières</i>	
Charges exceptionnelles :	
<i>Total charges exceptionnelles</i>	
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	66 250

Nature des produits	2 021
Produits d'exploitation :	138 310
<i>Total produits d'exploitation</i>	138 310
Produits financiers :	
<i>Total produits financiers</i>	
Produits exceptionnels :	
<i>Total produits exceptionnels</i>	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	138 310
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	(72 060)